



Faire un don



Vous pouvez soutenir le sanctuaire en faisant un don, déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, pour un don de 90€, le coût réel pour vous est de 30€.

Le don peut être affecté à certains projets : consulter les travaux en cours sur le site Internet.

Chèque à établir à l'ordre de : **ADB Sanctuaire de Pellevoisin**

Règlement par virement (IBAN) : FR84 2004 1010 1203 6428 0X03 332

Merci de bien vouloir imprimer et remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer avec votre chèque à :

Sanctuaire Notre-Dame de Pellevoisin
3, rue Notre Dame
36180 Pellevoisin

20€ 50€ 80€ 100€ 150€ Autre : _____ €

Mme Mlle Mr

Nom : Prénom :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Je souhaite un reçu fiscal : Oui Non

Affectation (facultatif) :

Respect de vos données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Sanctuaire Notre-Dame de Miséricorde, responsable de ce traitement de données à caractère personnel. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime du responsable de disposer des coordonnées de potentiels donateurs. Les données collectées sont destinées exclusivement au Sanctuaire à des fins de gestion de la relation avec vous-même, pour répondre à vos demandes, vous adresser les newsletters, ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. En application de la Règlementation Générale de la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le secrétariat du Sanctuaire, par courrier à l'adresse postale suivante : Sanctuaire Notre-Dame de Miséricorde, secrétariat, 3 rue Notre Dame, 36180 Pellevoisin, ou par courriel à l'adresse suivante : webmestre@pellevoisin.net. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.